

Rencontre préparatoire pour le public

Projet de création du parc national des Dunes-de-Tadoussac



INFORMER



CONSULTER



ENQUÊTER



AVISER



377

DD1

Projet de création du parc national des
Dunes-de-Tadoussac

6213-01-008

Crédit: Mathieu Dupuis

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

Présentation du 26 mars 2024

Québec 

L'équipe de la commission



Marie-Pier Denis
Analyste



Marie-Hélène Paré
Analyste



Mathieu Giroux
Coordonnateur



Alexandre Tanguay
Conseiller en
communication



France Fons
Agente de
secrétariat



Le but de cette rencontre

- ▶ **Démystifier** le BAPE et l'audience publique
- ▶ **Les questions sur le projet** seront abordées à compter du **9 avril 2024**



Les trois sujets de la rencontre

- 1 Pourquoi une audience publique du BAPE?
- 2 Comment se déroule une audience publique?
- 3 Comment pouvez-vous participer à l'audience publique?



Comment poser vos questions ce soir?



Par téléphone :

1 800 463-4732 poste 6



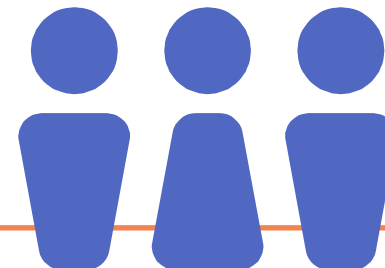
Par courriel :

dunes.tadoussac@bape.gouv.qc.ca



Sur Facebook :

www.facebook.com/BAPEquebec



1

Pourquoi une audience publique du BAPE?



Mandat confié au BAPE en vertu de la *Loi sur les parcs*

- ▶ Le ministre responsable des Parcs doit consulter la population avant la création du parc national des Dunes-de-Tadoussac
- ▶ Lorsqu'un mandat est confié au BAPE, il doit le faire selon ses règles de procédures

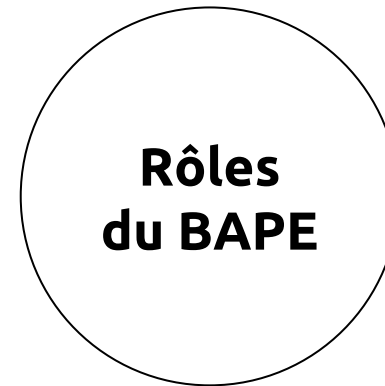


Crédit: Mathieu Dupuis



Le BAPE

- ▶ Un organisme public impartial et non-décisionnel
- ▶ Sa mission
 - Éclairer la prise de décision gouvernementale en transmettant des avis et des constats au ministre
- ▶ Les rapports du BAPE s'appuie sur
 - les préoccupations citoyennes
 - les 16 principes de la Loi sur le développement durable



INFORMER



CONSULTER



ENQUÊTER



AVISER

Le développement durable

Au cœur des activités du BAPE depuis 1978



SOCIÉTÉ

Développement humain – Équité et solidarité – Éducation – Diversité et inclusion – Culture et patrimoine – Santé et qualité de vie – Éthique – Participation et engagement – Accès à l'information



ÉCOLOGIE

Biodiversité – Services écologiques – Contaminants – Capacité de support des écosystèmes – Conservation – Gaz à effet de serre – Ressources naturelles – Eau – Sol – Air



ÉCONOMIE

Retombées locales – Externalités – Finances publiques – Compétitivité – Diversification – Efficacité – Fiscalité – Balance commerciale – Investissements – Production et consommation de biens et services



La commission d'enquête

- ▶ Certains pouvoirs et l'immunité prévus par la Loi sur les commissions d'enquête
- ▶ Respect du Code de déontologie des membres et des valeurs éthiques du BAPE
- ▶ Déclarations de l'absence de conflits d'intérêts et d'engagement éthique et déontologique

Valeurs
éthiques
du BAPE



RESPECT



IMPARTIALITÉ



ÉQUITÉ



VIGILANCE

2

Comment se déroule une audience publique?



Une audience publique en 2 parties



S'INFORMER

- ▶ 1^{re} partie
 - Poser des questions
 - Écouter les réponses
 - Se faire une opinion



S'EXPRIMER

- ▶ 2^e partie
 - S'exprimer sur le projet
 - Verbalement ou à l'écrit



Les rôles des participants

1^{re} partie Poser des questions

- ▶ **Le ministère responsable des Parcs**
 - Présenter son projet à la commission et au public
 - Répondre aux questions et présenter des compléments d'information
- ▶ **Les personnes-ressources**
 - Expliquer la position de leur organisme/ministère et présenter des compléments d'information au besoin



Les personnes-ressources

Sur place

- ▶ Municipalité de Tadoussac
- ▶ Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)
- ▶ Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

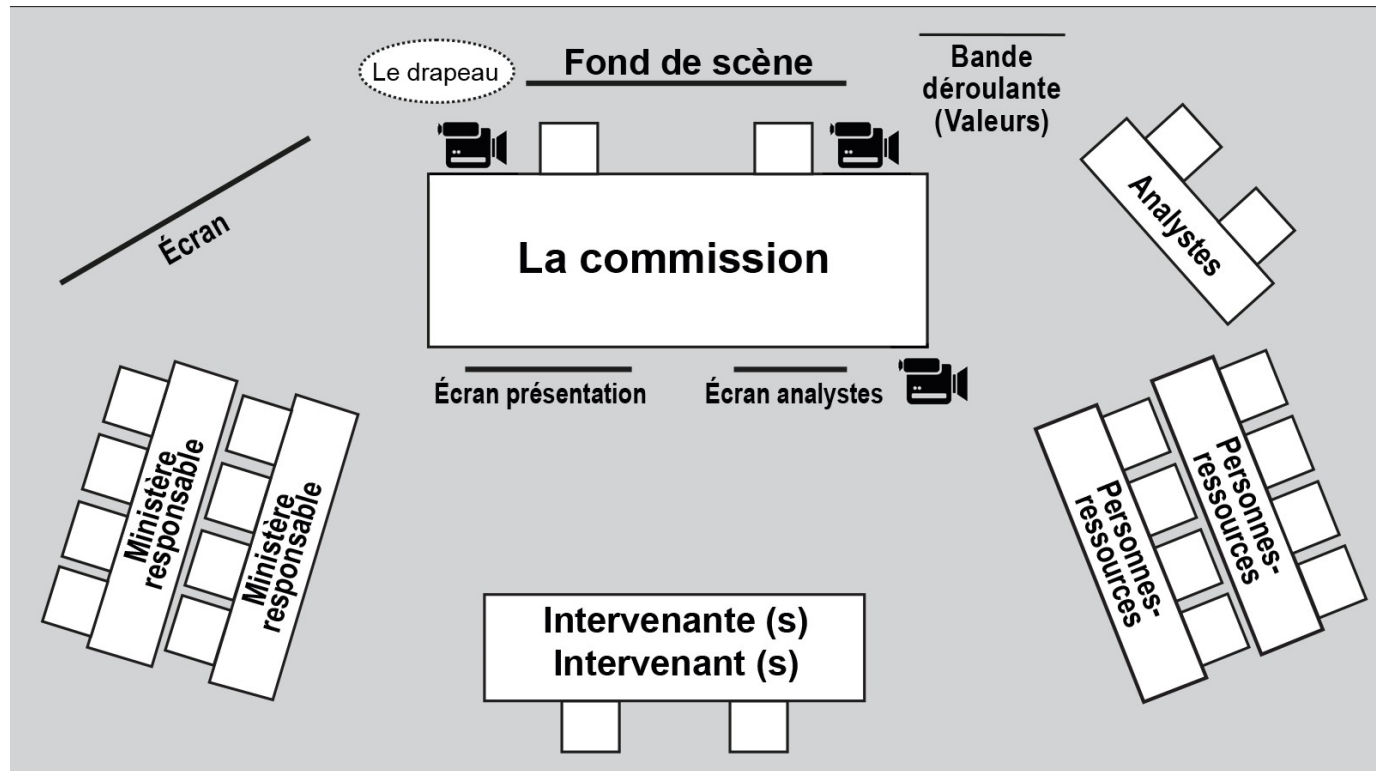
Par écrit

- ▶ Conseil de la Première nation des Innus Essipit
- ▶ MRC La Haute-Côte-Nord
- ▶ Ministère de la Culture et des Communication
- ▶ Ministère des Transports et de la Mobilité durable
- ▶ Environnement et Changement climatique Canada



Disposition de la salle

1^{re} partie Poser des questions



Les questions à la commission

1^{re} partie Poser des questions

- ▶ En personne, par téléphone ou par visioconférence
- ▶ 2 questions par visite à la table des intervenants
- ▶ Éviter les préambules
- ▶ Adressez-vous toujours à la commission



Première partie de l'audience publique

Poser des questions



Objectif

Permettre à la population de s'informer et de poser des questions sur le projet

- ▶ **Début des séances publiques de la 1^{re} partie:**
 - Mardi 9 avril 2024 à 19 h
 - ▶ Sous-sol de l'Église Sainte-Croix de Tadoussac
 - ▶ En direct de la page Web du BAPE et sur la page Facebook
- ▶ **Est-ce qu'il y aura seulement une séance publique de 1^{re} partie?**
 - D'autres séances publiques pourraient avoir lieu en après-midi et en soirée les jours suivants selon la participation et la complexité des enjeux à traiter.



Deuxième partie de l'audience publique

Exprimer votre opinion

- ▶ Permettre de vous **exprimer** sur le projet
- ▶ Échange entre la commission et le public
- ▶ Différentes façons de s'exprimer
 - Mémoire (avec ou sans présentation)
 - Commentaire
 - Image commentée



La préparation aux séances publiques

2e partie Exprimer votre opinion



**Délai entre
la 1^{re} et la 2^e partie:**
Minimum 25 jours

Préparer votre opinion
sur le projet

Le mémoire ou la présentation verbale servent à exprimer:

- Votre opinion
- Vos commentaires
- Vos recommandations
- Vos analyses et vos points de vue

Il n'y a pas un nombre de pages minimum à respecter pour soumettre un mémoire.

Il peut contenir des réponses aux questions suivantes:

- ▶ Présentez-vous
- ▶ Pourquoi le projet vous intéresse-t-il?
- ▶ Quelles sont vos préoccupations à l'égard du projet?
- ▶ En quoi le projet influence-t-il votre environnement et votre qualité de vie?
- ▶ Ce projet est-il acceptable dans votre milieu et pourquoi?
- ▶ Quels sont vos commentaires et vos suggestions pour améliorer le projet?
- ▶ Quelle est votre position quant à l'autorisation ou non du projet?

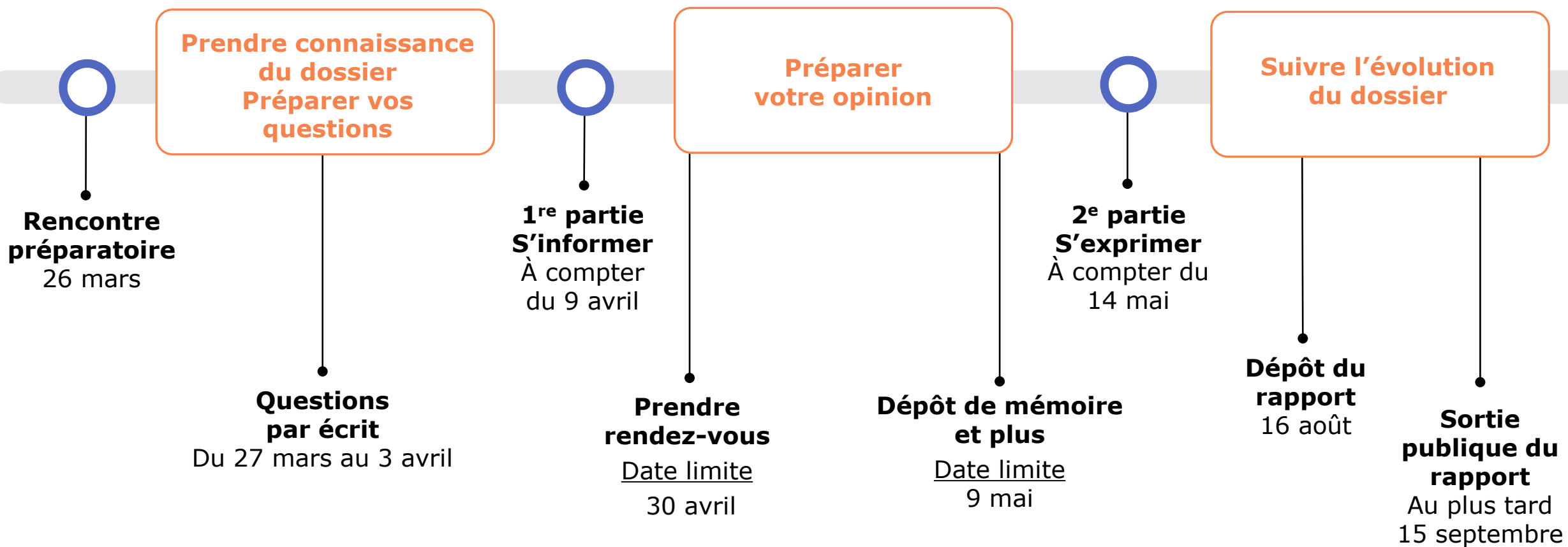


3

Comment pouvez-vous participer à l'audience publique?



Les façons de participer à nos travaux



Suivre l'évolution du dossier

- ▶ **Inscrivez-vous sur le site Web du BAPE** pour être alerté dès le dépôt de nouveaux documents.
 - Certaines réponses peuvent être obtenues pendant la rédaction de votre mémoire. Soyez à l'affût.
- ▶ **À terme, lisez le rapport du BAPE.**
 - Le rapport en un clin d'œil, les faits saillants.
- ▶ **Abonnez-vous** à nos médias sociaux et à notre infolettre



Période de questions



Par téléphone :

1 800 463-4732 poste 6



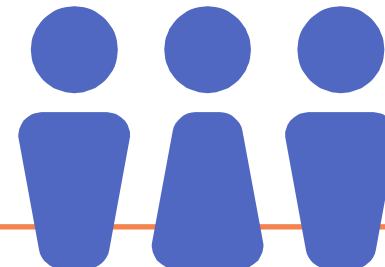
Par courriel :

dunes.tadoussac@bape.gouv.qc.ca



Sur Facebook :

www.facebook.com/BAPEquebec



Évaluation de nos services

Merci de bien vouloir remplir le questionnaire d'évaluation de nos services en ligne!



An aerial photograph showing a lush green forested coastline. In the foreground, there is a sandy beach and a road lined with young trees. The forest extends up a hillside towards a large body of blue water. The sky is clear with some light clouds.

Merci pour votre participation!

Crédit: Mathieu Dupuis



**Audience publique sur le projet de création du parc national
des Dunes-de-Tadoussac**

Du 1^{er} avril au 16 août 2024

**Notes pour la rencontre préparatoire
pour le public du 26 mars 2024 – 19 h**

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

1. Diapositive Rencontre préparatoire pour le public (Diapositive transitoire)

2. Présentation

Bonsoir et bienvenue à cette rencontre préparatoire pour le public, dans le cadre de l'audience publique sur la création du parc national des Dunes-de-Tadoussac.

Je me présente, Pierre André, je suis commissaire au BAPE et j'ai le privilège de présider cette audience publique. Je vous présente également Louis Dériger, commissaire.

J'en profite également pour vous présenter rapidement les personnes qui nous assisteront au cours de l'audience publique :

- Marie-Pier Denis et Marie-Hélène Paré sont les deux analystes agiront comme intermédiaires entre la commission et le public pour ce qui est des questions de contenu ;
- Mathieu Giroux est le coordonnateur de la commission ;
- Alexandre Tanguay, conseiller en communication, s'occupe des relations publiques et des relations de presse pour la commission, en plus d'être l'une des personnes qui prendra vos questions ce soir.
- Absente ce soir, France Fons est l'agente de secrétariat de la commission.

3. Objectif de la rencontre

Le but de la rencontre de ce soir est de démystifier le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et l'audience publique, de façon à ce que vous soyez à l'aise de participer aux travaux de la commission.

Notez que je n'accueillerai pas de questions sur le projet de parc national ce soir. Je vous invite à les garder pour la 1^{re} partie de l'audience publique qui se tiendra à compter du 9 avril prochain, alors que des personnes compétentes pour y répondre seront présentes.

4. Déroulement de la rencontre

Dans les quelques minutes qui viennent, je vais répondre à trois questions:

- Pourquoi une audience publique du BAPE?
- Comment fonctionne une audience publique?
- Comment pouvez-vous participer à l'audience publique et ainsi avoir contribué à éclairer la décision gouvernementale?

Nous concluons cette rencontre préparatoire avec une période de questions. Ce sont Alexandre Tanguay et Josiane Ouellet qui nous relayeront vos questions ce soir, bonsoir à vous deux.

5. Comment poser vos questions ce soir?

J'en profite dès maintenant pour vous partager la marche à suivre pour nous transmettre vos questions, tout au long de cette rencontre. Trois options s'offrent à vous ce soir :

- Par téléphone au 1800 463-4632 poste #6, vous n'avez qu'à laisser votre question au timbre sonore;
- Par courriel à l'adresse courriel du mandat, au dunes.tadoussac@bape.gouv.qc.ca;
- Ou encore via la section *Commentaires* de cette diffusion en direct sur Facebook.

Vous n'avez qu'à nous indiquer votre nom, l'endroit d'où vous nous contactez ce soir, ainsi que votre question.

6. Pourquoi y a-t-il une audience publique du BAPE? (Diapositive transitoire)

Première question : Pourquoi une audience publique du BAPE ?

7. Mandat confié au BAPE en vertu de la *Loi sur les Parcs*

Avant que le gouvernement n'autorise la création du parc national des Dunes-de-Tadoussac, le ministre responsable des Parcs a le devoir de consulter la population.

Le 13 février dernier, le ministre a mandaté le BAPE pour tenir cette audience publique et lui faire rapport de son analyse et de ses constatations. Ce faisant, ce sont les façons de faire et les règles du BAPE qui s'appliquent.

Nous reviendrons dans quelques secondes sur la question de l'audience publique. Pour l'instant, permettez-moi de vous indiquer simplement quelques éléments essentiels qui caractérisent le BAPE et ses commissions.

8. Le BAPE

Le BAPE est un **organisme public et impartial** qui a pour mission est **d'éclairer la décision gouvernementale** en transmettant au ministre des constats et des avis. Les rapports du BAPE s'appuie sur les préoccupations citoyennes et prennent en compte les 16 principes de la *Loi sur le développement durable*.

On peut dire que le BAPE, et la commission sur le projet de création du parc national des Dunes-de-Tadoussac, joue 4 grands rôles :

- La commission **informe** la population en rendant disponible la documentation ou toute information pertinente permettant la pleine participation de la population;

- Elle **consulte** également la population en recueillant ses questions et ses opinions durant les séances publiques;
- La commission **enquête** en analysant les aspects sociaux, écologiques et économiques d'un projet;
- Finalement, la commission **avise** le ministre grâce aux constats et avis contenus dans son rapport.

Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental **consultatif** et **non décisionnel**. Il ne lui appartient pas d'autoriser ou non un projet. La décision finale incombe toujours au Conseil des ministres.

9. Le développement durable

Il faut savoir que les principes de développement durable sont au cœur des activités du BAPE depuis sa création en 1978. En effet, tous les rapports du BAPE sont le fruit d'une analyse rigoureuse et qu'ils répondent tous aux 16 principes de développement durable présents dans la *Loi sur le développement durable*. Vous pouvez d'ailleurs constater que les commissions du BAPE enquêtent en analysant les aspects sociaux, écologiques et économiques d'un projet.

10. La commission d'enquête

Louis Dériger et moi détenons également certains pouvoirs et l'immunité que nous confère la Loi sur les commissions d'enquête. À cet effet, nous avons tous les deux été assermentés devant un juge de la Cour supérieure du Québec. Ensuite, nous nous sommes engagés à respecter le code d'éthique et de déontologie des membres ainsi que les valeurs du BAPE. Enfin, nous avons signé une déclaration d'absence de conflit d'intérêt.

Ainsi, pour résumer, le ministre responsable des Parcs a mandaté le BAPE pour tenir audience publique, lequel suivra ses règles de procédure qu'il applique et améliore depuis 1978.

11. Comment se déroule une audience publique?

Cela nous amène à la 2^e question : comment se déroule une audience publique ?

12. Les deux parties d'une audience publique

L'audience publique se déroulera en deux parties. La première vous permet de vous informer sur le projet de création du parc national et de poser vos questions. La seconde vise pour sa part à vous entendre sur le projet. Voyons rapidement le déroulement de chacune de ces deux parties.

13. Les rôles des participants

Afin de répondre à vos questions et à celles de la commission, nous avons convié à la première partie d'audience publique le ministère responsable du projet, ainsi que des personnes ressources. Ces dernières sont des personnes qui en raison de leur fonction, leurs connaissances et leurs compétences sont en mesure de nous éclairer sur le projet et ses incidences.

14. Les personnes-ressources

Certaines de ces personnes-ressources seront présentes durant la première partie de l'audience publique. Il s'agit :

- De la municipalité de Tadoussac.
- De la Société des établissements de plein air du Québec - la Sépaq et;
- Du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

La commission a aussi identifié les personnes ressources qui seront consultées par écrit. Il s'agit :

- Du Conseil de la Première nation des Innus Essipit;
- De la MRC La Haute-Côte-Nord;
- Du ministère de la Culture et des Communications
- Du ministère des Transports et de la Mobilité durable, ainsi que;
- D'Environnement et Changement climatique Canada.

La commission se réserve le droit d'interpeler des personnes-ressources provenant d'autres organisations, si elle le juge nécessaire, afin de répondre à des questionnements qu'elle pourrait avoir.

15. Disposition de la salle

Pour cette première partie, la salle a une disposition bien particulière. En avant, il y aura la commission et les analystes. À notre droite, le ministère responsable du projet et son équipe. À notre gauche, les personnes ressources. La table des intervenants, c'est-à-dire celle où s'installeront les personnes qui souhaitent poser une question à la commission, est située en face de la nôtre.

16. Les questions à la commission

Que vous soyez présents en salle ou en ligne pour poser une question, vous devrez vous inscrire au registre. Les questions pourront nous être adressées en personne, par téléphone ou par visioconférence. J'appellerai les personnes dans l'ordre de leur inscription au registre. Vous aurez droit de nous poser deux questions seulement par intervention. Je vous invite en tout temps à vous adresser à la commission. Si au terme de cet échange, vous en avez d'autres,

vous pourrez vous réinscrire au registre. Il revient à la commission, si elle le juge nécessaire, de compléter votre question et de la diriger à la personne qu'il juge la plus compétente pour y répondre.

17. Première partie de l'audience publique

La première partie se déroulera en soirée le 9 avril prochain dans le sous-sol de l'église Sainte-Croix de Tadoussac, et il sera possible de la suivre en direct sur la page Web et la page Facebook du BAPE. Il pourrait également y avoir d'autres séances par la suite, si besoin il y a.

18. Deuxième partie de l'audience publique

C'est durant la deuxième partie de l'audience publique que vous pourrez vous exprimer sur le projet. Je tiens à noter que nous souhaitons obtenir votre point de vue, vos suggestions, vos idées et vos opinions sur le projet. Votre connaissance du milieu permet à la commission de comprendre votre réalité, et ce, car vous êtes les experts de votre milieu.

Pour l'occasion, il n'y aura en avant de la salle que la table de la commission et celle des intervenants. Évidemment, nous invitons le ministère responsable, son équipe et les personnes-ressources à assister aux discussions, en salle ou à distance.

Pour faire part à la commission de vos préoccupations, de votre opinion, de vos suggestions voire de votre opposition, vous avez différentes façons de procéder.

Vous pouvez déposer un mémoire avec ou sans présentation devant la commission. Vous pouvez aussi nous adresser un commentaire ou une image commentée grâce au formulaire *Je donne mon point de vue* disponible sur notre site Web en temps opportun. Enfin, vous pouvez venir simplement témoigner devant la commission.

Que vous souhaitiez présenter un mémoire ou faire un témoignage verbal, vous devrez prendre rendez-vous sur la plate-forme dédiée au projet. J'y reviendrai.

19. La participation publique – 1^{re} partie-Poser des questions

Pour certaines et certains d'entre vous, le mot mémoire peut faire peur. Sachez qu'un mémoire peut se résumer en une seule page, si c'est ce que vous souhaitez. Prenez le temps de vous présenter, d'expliquer en quoi le projet vous intéresse ou vous concerne et d'identifier vos préoccupations, votre position avec un court argumentaire ou des suggestions, si vous en avez, pour rendre le projet meilleur. Bref, rien de très compliqué. Et si vous n'êtes pas à l'aise à l'écrit, vous pouvez toujours l'option de venir témoigner.

Pour leur part, les témoignages pourraient être suivis de quelques questions d'éclaircissement.

Tous les mémoires que la commission recevra seront rendus publics au moment de leur présentation par leur auteur ou autrice. Encore ici, la commission tiendra autant de séances que nécessaire, la première étant prévue en soirée le 14 mai, dans le sous-sol de l'église de Tadoussac. Il faut aussi noter que toutes les séances du BAPE sont retranscrites intégralement par une sténotypiste accréditée. Les retranscriptions seront mises à disposition du public dans la semaine qui suit chaque séance. Vous les trouverez tout comme l'ensemble du dossier sur la page Web du BAPE dédiée au projet de création du parc national des Dunes-de-Tadoussac.

20. Comment pouvez-vous contribuer à l'audience publique?

Cela m'amène à la 3^e question: comment participer aux travaux de la commission d'enquête et contribuer ainsi à éclairer la prise de décision gouvernementale?

21. Façons de participer à nos travaux

Bien que vous en ayez déjà une bonne idée à la suite de cette présentation du fonctionnement de l'audience publique, je me permets d'ajouter quelques points et de vous indiquer les dates clés pour participer à nos travaux :

1. Vous pouvez d'ores et déjà consulter la documentation disponible sur la page Web du BAPE dédiée au projet. De l'information s'ajoutera tout au long de notre mandat. Pour ne rien manquer, vous pouvez vous abonner à une alerte qui vous indiquera l'ajout de documents au fur et à mesure de leur versement au dossier ;
2. Si vous ne pouvez pas participer à la première partie de l'audience publique ou pour toute autre raison, vous pouvez nous adresser vos questions par voie électronique et ce, à partir de demain et pour une semaine, soit du 27 mars au 3 avril. La commission en prendra connaissance et les utilisera pour compléter son propre questionnement sur le projet ;
3. En 1^{re} partie d'audience publique, vous pouvez poser des questions en vous inscrivant au registre. Nous vous invitons également à entendre les réponses de façon à vous forger une opinion éclairée. La 1^{re} séance se tiendra le 9 avril dans le sous-sol de l'église Sainte-Croix de Tadoussac. Vous pourrez également suivre les séances sur le site Web et la page Facebook du BAPE. Des séances supplémentaires pourraient s'ajouter par la suite, au besoin ;
4. Entre la 1^{re} et la 2^e partie de l'audience publique, il y aura environ 30 jours. Noter que vous avez jusqu'au 30 avril pour fixer un rendez-vous pour vous exprimer devant la commission, et que vous aurez jusqu'au 9 mai pour déposer un mémoire, un commentaire ou une image commentée. Toute l'information pour prendre rendez-vous ou transmettre une opinion écrite à la commission est disponible dans l'onglet réservé au dossier sur le site Web du BAPE ;
5. La deuxième partie de l'audience publique se tiendra le 14 mai en soirée et se poursuivra le lendemain au besoin.

6. Au terme de l'audience publique, le travail de la commission d'enquête n'est pas terminé. Louis Dériger et moi-même, avec la collaboration de l'équipe, examinerons les propos recueillis, poursuivrons notre questionnement et nous allons rédiger notre rapport. Ce rapport sera remis au ministre responsable des Parcs au plus tard le 16 août 2024. Le ministre disposera alors de 30 jours pour le rendre public, donc avant le 15 septembre 2024.

22. Comment suivre l'évolution du dossier ?

Je vous rappelle que tout au long de notre mandat, toutes les réponses que nous obtenons ainsi que tous les documents que nous demandons ou qui nous sont soumis seront rendus publics sur la page dédiée au projet sur le site Web du BAPE. Nous vous invitons à vous tenir au courant de l'évolution du dossier en vous inscrivant à l'alerte dossier. Bien sûr, nous vous invitons également lire le rapport lorsqu'il sera rendu public, en plus de la foule d'outils tels que le le rapport en un clin d'œil et la section des faits saillants pour comprendre rapidement et efficacement les constats et avis de la commission sur le projet de création du parc national des Dunes-de-Tadoussac.

Si vous souhaitez être au courant des dernières nouvelles concernant l'audience publique, ou encore celle du BAPE, je vous invite à vous abonner à nos médias sociaux et à notre infolettre.

23. Période de questions

24. Évaluation de nos services

C'est ce qui met fin à la période de questions. Avant de vous laisser ce soir, nous tentons d'améliorer nos façons de faire à chaque occasion qui se présente. En ce sens, nous vous serions grandement reconnaissant de prendre un 2 minutes pour remplir le court questionnaire qui est accessible grâce au code QR présentement à l'écran, ou encore grâce au lien qui est diffusé présentement en commentaire sur cette diffusion en direct sur Facebook.

Je vous remercie énormément d'avoir été présents ce soir et d'avoir participé à cette rencontre préparatoire pour le public à l'audience sur le projet de création du parc national des Dunes-de-Tadoussac. Je vous donne rendez-vous le 9 avril prochain pour le début de la 1^{re} partie de l'audience publique. Bonne soirée.

25. Merci pour votre participation!